

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1917

29 juillet 2015

SOMMAIRE

Accel London Investments VIII S.à.r.l.	91970	Lacydon	91987
Creative Services s.à r.l.	91980	La Foncière S.à r.l.	91987
Creatives Services s.à r.l.	91980	LD ORGANISATION Luxembourg S.à r.l.	91987
Delta Management Luxembourg S.A.	91982	Low Tech S.A.	91988
Delta Trade Finance S.A.	91982	Loyens & Loeff Luxembourg Sàrl	91988
Fairmark S.à r.l.	91981	Loyens & Loeff Luxembourg Sàrl	91988
Green-Power-Energy Holding S.A.	92015	LSRC II F&F Investor S.à.r.l.	91988
Haslibel S.à r.l.	91983	Luigia International S.A.	91986
Hattrick Lux No. 2 S.à r.l.	91984	Luigia International S.A.	91986
HCI Holdings Sàrl	91983	Luxair Immobilière S.à r.l.	91987
HdR S.A.	92016	Pizzeria Coeur d'Italie s.à r.l.	92014
HdR S.A.	91982	Polo Holding Luxembourg S.à r.l.	92014
Henkel Luxembourg S.à r.l.	91982	Safran	92009
Holstein Retail S.A.	91983	SMARTSTREAM TECHNOLOGIES Luxem- bourg S.A.	92011
Infinite Steels & Alloys S.A.	91986	SOCIETE HANDAROS Spf S.A.	92012
ING Solutions Investment Management S.A.	91986	Sogefood S.à r.l.	92012
International Purchase & Rental Services (IPRS) S.A.	92016	Standard Life Assurance (HWPF) Luxem- bourg S.à r.l.	92005
Ixora Invest Sàrl	92016	Sturgeon Capital Funds	91985
J.D. SA	92016	Swiss Re International SE	92009
Jennyfer S.A.	91986	SWM HoldCo 3	92009
Jessan Participations S.à r.l.	92016	T-C Lux Investments Special Limited Part- nership	92010
Kanner - a Jugendkouer d'Léiweckercher aus dem Kordall Péiteng Association sans but lu- cratif	91985	Trafigura Funding S.A.	92012
Karmorneftegaz Holding Sàrl	91985	Unic S.à r.l.	92015
Kayl Residuals Holdco S.à r.l.	91984	Unic S.à r.l.	92015
KMB S.à r.l.	91984	Unifam S.à r.l. SPF	92015
Kneip Communication S.A.	91984	UniInstitutional Infrastruktur SICAV-SIF ..	92015
Kuntur S.à r.l.	91989		

Accel London Investments VIII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 197.295.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of May.

Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Accel London Holdings VIII LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of the state of Delaware, United States of America, whose registered office is at C/O The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing in Schouweiler, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of a “société à responsabilité limitée” which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company (the “Company”), governed by the present articles of association (the “Articles”) and by current Luxembourg laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “Law”).

Art. 2. The Company's name is “Accel London Investments VIII S.à r.l.”.

Art. 3. The Company's purpose is:

- 1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;
- 2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;
- 3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;
- 4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;
- 5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the “Affiliates”) any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);
- 6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and
- 7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They shall for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by 20,000 (twenty thousand) shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares are freely transferable in case of a sole shareholder.

The shares are freely transferable in case of a simultaneous transfer of any and all issued and outstanding shares in the Company.

Otherwise, shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares provided the Company shall always meet the minimum share capital required by the Law.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price shall not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and of one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration (if any) determined, by a resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) in accordance with the conditions set forth in article 15 of these Articles.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and "ad nutum", remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound (i) by the sole signature of its sole manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager or (ii) by the sole or joint signature(s) of any agent(s) to which powers have been delegated in accordance with article 12 of these Articles.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers may appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. The board of managers may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or any electronic means any other manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto including at least one category A manager and one category B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number does not exceed 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation in writing, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company, provided that resolutions to change the nationality of the Company shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders at unanimity.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law. Resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandates.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

Accel London Holdings VIII LLC, here represented as mentioned above, subscribes to 20,000 (twenty thousand) shares, the whole to be fully paid-up by a contribution in cash, so that the amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) is at the disposal of the Company.

Description of the contribution

The contribution made by Accel London Holdings VIII LLC against the issuance of shares in the Company is composed of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) in cash.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about 1,500.- euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Is appointed as category A manager:

- Mr. Jonathan Biggs, company director, born in Rustington (United Kingdom), on 24 October 1967, residing professionally at 16 St. James's Street, London SW1A 1ER, United Kingdom.

2) Are appointed as category B managers:

- Mr. David Catala, company director, born in Gand (Belgium), on 19 January 1979, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Ludovic Trogliero, company director, born in Clichy-la-Garenne (France), on 8 June 1979, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound (i) by the sole signature of its sole manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager or (ii) by the sole or joint signature(s) of any agent(s) to which powers have been delegated in accordance with article 12 of these Articles.

3) The Company shall have its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed has been signed in Pétange, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Accel London Holdings VIII LLC, une société à responsabilité limitée formée et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se trouve à C/O The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant à Schouweiler, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que mentionné ci-dessus, a requis du notaire soussigné de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée que la partie comparante déclare constituer.

Dénomination sociale - Objet social - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

Art. 2. La Société portera la dénomination sociale suivante: «Accel London Investments VIII S.à r.l.».

Art. 3. L'objet social de la Société est:

1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres, droits, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière quelconque à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);

6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

7) De manière générale de faire toute sorte d'activité qui pourrait sembler à la Société accessoire ou de nature à faciliter la réalisation des objets ci-dessus décrits ou l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. La Société a son siège social établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers de tout associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans la gestion de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains), représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales sont librement cessibles en cas d'associé unique.

Les parts sociales sont librement cessibles en cas de transfert simultané de toutes les parts sociales émises et existantes de la Société.

Autrement, aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément de l'assemblée générale des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Pour le surplus, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales sous réserve que le capital social minimum de la Société respecte à tout moment les conditions requises par la Loi.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé en proportion du capital social représenté par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B, et sa/leur rémunération (le cas échéant), fixée par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) conformément aux conditions stipulées à l'article 15 de ces Statuts.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, "ad nutum" et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée (i) par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant quelconque de catégorie A et d'un gérant quelconque de catégorie B, ou (ii) par la seule signature ou la signature conjointe de tout agent(s) à qui des pouvoirs ont été conférés conformément avec cet article 12 des Statuts.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat. Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) déterminera les pouvoirs, les missions et la rémunération (le cas échéant) de son agent, la durée de la période de représentation ainsi que toutes autres conditions pertinentes de son/leurs mandat(s).

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut désigner parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura une voix prépondérante. Le président présidera alors toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Le conseil de gérance peut également désigner un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de dresser les procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque réunion du conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant alors être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisés précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques tout autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée, y inclus moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant à la réunion du conseil de gérance ou y étant représentés, y inclus au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou, par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés n'excède pas 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour sera faite conformément à la Loi et adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation par écrit, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront alors adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société, étant entendu que la décision de changer la nationalité de la Société ne pourra être prise qu'en assemblée générale extraordinaire des associés à l'unanimité.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. Ses résolutions doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui seront soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les réviseurs d'entreprises enregistrés auprès du registre public de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital social de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer le mode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription - Paiement

Accel London Holdings VIII LLC, ici représentée tel que mentionné ci-dessus, souscrit à 20.000 (vingt mille) parts sociales, le tout entièrement payé par apport en numéraire, de sorte que le montant de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) est à la disposition de la Société.

Description de l'apport

L'apport fait par Accel London Holdings VIII LLC contre l'émission des parts sociales de la Société est composé de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) en numéraire.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500,- euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de catégorie A:

- M. Jonathan BIGGS, gérant de société, né à Rustington (Royaume-Uni), le 24 octobre 1967, résidant professionnellement au 16 St. Jame's Street, Londres SW1A 1ER, Royaume-Uni.

2) Sont nommés gérants de catégorie B:

- M. David CATALA, gérant de société, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Ludovic TROGLIERO, gérant de société, né à Clichy-la-Garenne (France), le 8 juin 1979, résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une période indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société sera engagée (i) par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant quelconque de catégorie A et d'un gérant quelconque de catégorie B, ou (ii) par la seule signature ou la signature conjointe de tout agent(s) à qui des pouvoirs ont été conférés conformément avec cet article 12 des Statuts.

3) Le siège social de la Société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu à la personne comparante, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 mai 2015. Relation: EAC/2015/11510. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015082929/561.

(150095651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

**Creative Services s.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Creatives Services s.à r.l.).**

Siège social: L-8383 Koerich, 92C, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 151.385.

L'an deux mille quinze, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Pascal SAUVAGE, indépendant, né à Hautmont (France), le 18 mars 1956, demeurant à L-8383 Koerich, 92C, rue Principale,

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie SCHUL, comptable, demeurant professionnellement à Windhof, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 mai 2015, laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

détenteur de cent (100) parts sociales.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "CREATIVES SERVICES S.à r.l." (numéro d'identité 2010 24 03 186), avec siège social à L-8476 Eischen, 3, rue de Steinfort, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 151.385, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'HUART, alors de résidence à Pétange, en date du 9 février 2010, publié au Mémorial C numéro 664 du 29 mars 2010 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Georges d'HUART en date du 28 juin 2010, publié au Mémorial C numéro 1941 du 20 septembre 2010,

a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société de «CREATIVES SERVICES S. à r.l.» en «CREATIVE SERVICES s. à r.l.» et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société prend la dénomination de «CREATIVE SERVICES s. à r.l.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social à L-8383 Koerich, 92C, rue Principale et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi sur le territoire de la commune de Koerich. Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, pour son compte et pour le compte de tiers:

- toute prestation administrative, ainsi que le conseil et l'assistance notamment en matière d'obtention de visas et de légalisations de documents auprès des ambassades et administrations au sens le plus large;
- la réalisation et la vente d'oeuvres d'art, telles que peintures ou sculptures, sans que cette énumération soit limitative;
- la livraison de documents et de petits colis;
- toute activité de graphisme et de mise en page, toutes créations liées à l'image, la création d'identités visuelles et artistiques, le design industriel;
- la création de films d'animations ainsi que tout type d'activité lié à l'image;
- toutes activités de conciergerie d'entreprises;
- l'achat et la vente de matériel scolaire et artistique.

En outre, elle pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.»

Quatrième résolution

L'associé unique constate que l'adresse de l'associé unique, respectivement du gérant unique Monsieur Pascal SAUVAGE est désormais fixée à L-8383 Koerich, 92C, rue Principale.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SAUVAGE, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16362. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015083116/65.

(150095354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Fairmark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.031.000,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 30.995.

EXTRAIT

Il résulte du conseil de gérance de la Société qui s'est tenu en date du 2 juin 2015 au siège social que:

Suite à la démission de Michel de Groote de son poste de gérant de la société, le conseil de gérance a décidé de nommer:

- Bruno Amato, avec adresse professionnelle au 10 Grafenauweg, CH-6300 Zug, Suisse.

Son mandat prend effet au 2 juin 2015 et prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2014.

Dès lors, le conseil de gérance se compose de:

- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- Bruno Amato, contrôleur senior de division, avec adresse professionnelle au 10 Grafenauweg, CH-6300 Zug, Suisse;
- Matthias Van der Looven, responsable financier, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- Bernard Brenninkmeijer, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au Penthurst, Stoke Road, Kingston upon Thames, Surrey KT2 7NX, Angleterre.

Référence de publication: 2015083197/21.

(150095844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Delta Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8528 Colpach-Haut, 60, rue Aline et Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 81.128.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRAND Daniel

Administrateur

Référence de publication: 2015083133/11.

(150095287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Delta Trade Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 179.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015083134/10.

(150095629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

HdR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 167.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015083290/11.

(150095925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Henkel Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.142.895.344,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 165.418.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015083292/10.

(150096124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Holstein Retail S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 134.370.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 27 avril 2015

L'Assemblée décide de:

- Renouveler le mandat des Administrateurs suivants avec effet à partir du 27 avril 2015:

* Brian Conroy, en tant qu'Administrateur de type A;

* Andrew Whitty, en tant qu'Administrateur de type A;

* Bastow Charleton S.à r.l., en tant qu'Administrateur de type B.

Durée du mandat pour les trois administrateurs: jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Nommer en remplacement de la Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l. comme commissaire de la Société, Efficient Services Société à responsabilité limitée, enregistrée au RCS sous le numéro B189972, dont le siège social est au 16, rue d'Eprenay, L - 1490 Luxembourg, avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2014 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui aura lieu en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015083299/21.

(150095439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Haslibel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.337.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2015083305/12.

(150096096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

HCI Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.388.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des Associés de la Société en date du 18 mai 2015 que.

- Monsieur Manuel Mouget, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 28 avril 2015.

- Monsieur Thomas Morana, né le 14 juin 1982 à Huy (Belgique), demeurant professionnellement au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 mai 2015.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2015083310/19.

(150095825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Hattrick Lux No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.325.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015083283/10.

(150095373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

KMB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 479.700,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 181.969.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin mai 2015.

Pour KMB S.à.r.l.

Référence de publication: 2015083386/11.

(150095755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Kneip Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 45.747.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 03/03/2015 à 10 heures

Conseil d'Administration

Suite à l'assemblée générale annuelle du 03/03/2015, le Conseil d'Administration est composé de:

Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini, Président de Société, demeurant 94 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Administrateur - Président du Conseil;

Monsieur Robert Kneip, Directeur de Société, demeurant 25, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg, Administrateur-Directeur Général;

Madame Diane Muller-Kneip, Administrateur de Société, demeurant 18, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette, Administrateur;

Monsieur André Prüm, Administrateur de Société, demeurant 41, Allée Saint Hubert L-8138 Bridel, Administrateur;

Leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Référence de publication: 2015083388/18.

(150095229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Kayl Residuals Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 193.667.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juin 2015.

Référence de publication: 2015083373/10.

(150095545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Karmorneftegaz Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.600,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 174.883.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision des associés de la Société du 13 mai 2015 que:

- Monsieur James J. Zullig a démissionné avec effet au 13 mai 2015 en tant que gérant de classe B de la Société,
- Monsieur Roger A. Becker, né le 17 février 1958 au Illinois (Etats-Unis d'Amérique), demeurant professionnellement à 22777 Springwoods Village Parkway, Spring, Texas 77389, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé avec effet au 13 mai 2015 en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015083367/16.

(150095088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Kanner - a Jugendkouer d'Leiweckercher aus dem Kordall Péiteng Association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4720 Pétange, rue de la Chiers.

R.C.S. Luxembourg F 7.930.

—
DISSOLUTION

En nom du Kanner a Jugendkouer d'Leiweckercher aus dem Kordall, Péiteng, numéro de registre F7930 je dois vous informer de la radiation de notre ASBL.

Effectivement nous rencontrons ces dernières années des grandes difficultés pour trouver et garder de nouvelles recrues.

Par ce fait, le comité a pris la décision de cessation de notre club.

La décision a été prise unanime par le comité lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20.03.2015 avec date de liquidation de suite le 21.03.2015.

La plupart du solde sur le compte en date du 01.01.2015 a été réparti sur 4 dons, chaque don d'EUR 4.000, transféré à Fondation Letz. Kannerduerf, Télévie, Caritas J+F asbl Kajutel et Fond. en Haerz fir kriibskarnk Kanner.

Le solde du compte LU60 0030 0950 5125 0000 auprès de la BGL BNP Paribas Luxembourg de EUR 1426,18 a été transféré à Ile des Clowns avec motif: Don.

Le compte susmentionné a été clôturé auprès de la BGL BNP Paribas.

Pétange, le 03/06/2015.

Le comité

Référence de publication: 2015083366/22.

(150095279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Sturgeon Capital Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 170.810.

—
EXTRAIT

Le rapport annuel audité au 31 décembre 2014, tel qu'approuvé par l'assemblée générale annuelle en date du 11 mai 2015, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015083594/14.

(150095766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Jennyfer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 174.938.

Les comptes annuels au 31 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015083355/10.

(150095510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Infinite Steels & Alloys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 173.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015083345/10.

(150095872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

ISIM S.A., ING Solutions Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 162.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ING Solutions Investment Management S.A.

En abrégé ISIM S.A.

CACEIS BANK LUXEMBOURG

Référence de publication: 2015083346/12.

(150095659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Luigia International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 167.788.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015083398/11.

(150095943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Luigia International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 167.788.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015083399/11.

(150095957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Luxair Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.450.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 144.812.

—
EXTRAIT

Par résolutions écrites de l'associé unique du 4 mai 2015, il a été décidé de mettre fin au mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, ayant son siège social à L-2182 Luxembourg, 2 rue Gerhard Mercator et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65 477.

L'associé unique décide de nommer commissaire aux comptes la société ERNST & YOUNG, Société Anonyme, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 47771 jusqu'à l'assemblée ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Luxair Immobilière S.à.r.l.

Michel FOLMER

Référence de publication: 2015083401/18.

(150096035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Lacydon, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 183.008.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société LACYDON S.A., qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 2 juin 2015 à 14 heures.

L'assemblée décide:

1. D'accepter la révocation de Mr Stéphane PELLET du poste d'administrateur.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Pour la société

Jean-Raphaël RACINE-GRISOLI

Administrateur

Référence de publication: 2015083405/16.

(150095667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

La Foncière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, Um Klaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 163.001.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 juin 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015083404/10.

(150095505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

LD ORGANISATION Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5312 Contern, 13, Burgheid.

R.C.S. Luxembourg B 169.563.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015083407/10.

(150095528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Low Tech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 185.870.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juin 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015083416/10.

(150095431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Loyens & Loeff Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 174.248.

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales daté du 1^{er} avril 2015, les associés de la Société ont cédé les 140 parts sans valeur nominale de la Société qu'ils détenaient en indivision à Michael John Scott dont l'adresse professionnelle se situe au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2015.

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales daté du 1^{er} avril 2015, Thibaut Partsch a cédé les 140 parts sociales sans valeur nominale qu'il détenait dans la Société à Thibaut Partsch S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.419 et disposant d'un capital social de EUR 12.500.

Ces deux cessions ont été préalablement approuvées par les associés conformément à l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOYENS & LOEFF LUXEMBOURG SARL

Un mandataire

Référence de publication: 2015083417/19.

(150095160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Loyens & Loeff Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 174.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015083418/9.

(150096036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

LSRC II F&F Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 151.318.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 20 mai 2015.

Veuillez prendre note des décisions suivantes:

- Démission du gérant Behzad KHOSROSHAHI avec effet immédiat.
- Nomination de Jeff McGrath en tant que gérant avec effet au 1^{er} juin 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale de 2018.
- Renouvellement de mandat de l'ensemble du conseil de gérance jusqu'à l'assemblée générale de 2018.

Monsieur Jeff McGRATH est né le 12 avril 1973 à Peterborough, Canada et réside professionnellement au:

22, St. Clair Avenue East,
M4T 2S5 Toronto
Canada

Luxembourg, le 02 juin 2015.

Pour LSRC II F&F Investor SARL

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015083420/19.

(150095603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Kuntur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 220.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 197.306.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of May.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr. Fernando Bolivar Almela, with address at Calle Isla de Malta, 20, Pozuelo de Alarcón, 28223 Madrid, Spain; and

Mr. Jorge Bolivar Almela, with address at Camino del Barrial, 3, 28023 Madrid, Spain;

together the "Shareholders";

Here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing parties are the members of The Eagles Have Landed LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at the Delaware Incorporators & Registration Service, LLC, 301 North Market Street Suite 1410, Farmers Bank BDLG, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4209382 (the "Company") and holds each 50% of the membership interests of the Company.

II. 100% of the membership interests of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Acknowledgment of the resolution of the members of the Company dated May 18, 2015 resolving to transfer the registered office and the central administration of the Company from the State of Delaware, United States of America, to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
3. Approval of (i) the continuation of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg under the form of a "société à responsabilité limitée" and (ii) the adoption of the Luxembourg nationality by the Company;
4. Approval of the decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,807,025.93 (one million eight hundred seven thousand twenty-five Euro and ninety-three cents) so as to decrease it from its current amount of EUR 2,027,025.93 (two million twenty-seven thousand twenty-five Euro and ninety-three cents) to EUR 220,000 (two hundred twenty thousand Euro) and simultaneous conversion of the shares of the Company into 20,000 (twenty thousand) ordinary shares; 20,000 (twenty thousand) class A shares; 20,000 (twenty thousand) class B shares; 20,000 (twenty thousand) class C shares; 20,000 (twenty thousand) class D shares; 20,000 (twenty thousand) class E shares; 20,000 (twenty thousand) class F shares; 20,000 (twenty thousand) class G shares; 20,000 (twenty thousand) class H shares; 20,000 (twenty thousand) class I shares and 20,000 (twenty thousand) class J shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;
5. Approval of the restatement of the articles of association of the Company;
6. Confirmation of the description and consistency of the assets and liabilities of the Company and of the paid-up membership capital of the Company;
7. Approval of the closing of the current financial year as of 31 December 2015;
8. Acknowledgment of the resignation of Mr. Jorge Bolivar Almela as manager of the Company;
9. Approval of (i) the continuation of the mandate of Mr. Fernando Bolivar Almela, as manager of the Company and reclassification of Mr. Fernando Bolivar Almela as category A manager of the Company and (ii) the appointment of Mrs. Claire Sabbatucci and Mr. Dimitri Peinois as category B managers of the Company;

10. Approval of the allocation of the amount of the Company's share capital decrease as described in resolution 4. above to the Company's share premium account; and

11. Miscellaneous.

IV. The meeting was provided with the following documents:

- i) A copy of the current bylaws of the Company;
- ii) A copy of the certificate of good standing issued by the Delaware Secretary of State regarding the Company;
- iii) A copy of the resolution of the members of the Company adopted by written consent in lieu of a meeting on 18 May 2015; and
- iv) An interim balance sheet of the Company as of 30 April 2015 and a statement of value as at 27 May 2015.

All the above mentioned documents having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

After approval of the above statements, the Shareholders passed the following resolutions:

First resolution:

The Shareholders resolve to waive their right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to carefully examine each document.

Second resolution:

The Shareholders resolve to acknowledge and confirm the resolution of the Shareholders of the Company dated 18 May 2015 resolving to transfer the registered office and the central administration of the Company from Delaware Incorporators & Registration Service, LLC, 301 North Market Street Suite 1410, Farmers Bank BDLG, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, United States of America to the Grand-Duchy of Luxembourg (the "Transfer").

The Shareholders confirm that the registered office and the central administration of the Company shall be located at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, effective as at the date hereof.

Third resolution:

The Shareholders resolve that the Company, currently incorporated as a Delaware limited liability company, adopts the form of a Luxembourg "société à responsabilité limitée" to be continued in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name KUNTUR S.à r.l. As a result of the Transfer, the Company will acquire the Luxembourg nationality with effect as at the date hereof.

Fourth resolution:

The Shareholders resolve to approve (i) a decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,807,025.93 (one million eight hundred seven thousand twenty-five Euro and ninety-three cents) so as to decrease it from its current amount of EUR 2,027,025.93 (two million twenty-seven thousand twenty-five Euro and ninety-three cents) to EUR 220,000 (two hundred twenty thousand Euro) (the "Share Capital Decrease") and (ii) the conversion of the shares of the Company into 20,000 (twenty thousand) ordinary shares; 20,000 (twenty thousand) class A shares; 20,000 (twenty thousand) class B shares; 20,000 (twenty thousand) class C shares; 20,000 (twenty thousand) class D shares; 20,000 (twenty thousand) class E shares; 20,000 (twenty thousand) class F shares; 20,000 (twenty thousand) class G shares; 20,000 (twenty thousand) class H shares; 20,000 (twenty thousand) class I shares and 20,000 (twenty thousand) class J shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Conversion").

Further to the Share Capital Decrease and Conversion, the shareholding of the Company is composed as follows:

- Mr. Fernando Bolivar Almela: 10,000 (ten thousand) ordinary shares; 10,000 (ten thousand) class A shares; 10,000 (ten thousand) class B shares; 10,000 (ten thousand) class C shares; 10,000 (ten thousand) class D shares; 10,000 (ten thousand) class E shares; 10,000 (ten thousand) class F shares; 10,000 (ten thousand) class G shares; 10,000 (ten thousand) class H shares; 10,000 (ten thousand) class I shares and 10,000 (ten thousand) class J shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;

- Mr. Jorge Bolivar Almela: 10,000 (ten thousand) ordinary shares; 10,000 (ten thousand) class A shares; 10,000 (ten thousand) class B shares; 10,000 (ten thousand) class C shares; 10,000 (ten thousand) class D shares; 10,000 (ten thousand) class E shares; 10,000 (ten thousand) class F shares; 10,000 (ten thousand) class G shares; 10,000 (ten thousand) class H shares; 10,000 (ten thousand) class I shares and 10,000 (ten thousand) class J shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

Fifth resolution:

The Shareholders resolve to entirely restate the articles of association of the Company in order to make them comply with those of a Luxembourg "société à responsabilité limitée" as set out below:

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. The company is a “société à responsabilité limitée”, private limited liability company (the “Company”), governed by the present articles of association (the “Articles”) and by current Luxembourg laws (the “Law”), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on “sociétés à responsabilité limitée” (the “Commercial Companies Law”).

Art. 2. The Company’s name is KUNTUR S.à r.l.

Art. 3. The Company’s purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the “Affiliates”) any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company’s share capital is set at EUR 220,000 (two hundred twenty thousand Euro), represented by 220,000 (two hundred twenty thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, divided into 20,000 (twenty thousand) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and 10 (ten) classes of shares as follows:

- 20,000 (twenty thousand) class A shares (the “Class A Shares”);
- 20,000 (twenty thousand) class B shares (the “Class B Shares”);
- 20,000 (twenty thousand) class C shares (the “Class C Shares”);
- 20,000 (twenty thousand) class D shares (the “Class D Shares”);
- 20,000 (twenty thousand) class E shares (the “Class E Shares”);

- 20,000 (twenty thousand) class F shares (the “Class F Shares”);
- 20,000 (twenty thousand) class G shares (the “Class G Shares”);
- 20,000 (twenty thousand) class H shares (the “Class H Shares”);
- 20,000 (twenty thousand) class I shares (the “Class I Shares”); and
- 20,000 (twenty thousand) class J shares (the “Class J Shares”).

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares will be collectively referred to as the “Classes of Shares” as the case may be, or individually as a “Class of Shares”. All the Ordinary Shares and the Classes of Shares will be collectively referred to as the “shares” as the case may be, or individually as a “share”.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred “inter vivos” to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem one or more entire Class(es) of Shares through the redemption and cancellation of all the shares in issue in such Class(es) of Shares.

Such redeemed Class(es) of Shares shall be cancelled through a reduction of the share capital. The redemption and cancellation of shares shall (i) be made in the alphabetical order of the Classes of Shares in issuance (starting with Class A Shares) and (ii) always be made on all the shares of the Class of Shares concerned.

Such redemption of Class(es) of Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (i) such Class of Shares gives right to the Total Cancellation Amount (as defined below) to the holders thereof pro rata to their holding in such class (with the limitation however to the Available Amount (as defined below)) and (ii) the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

Upon redemption and cancellation of the shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Available Amount means (i) the total amount of net profits of the Company, including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved, increased by (ii) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves including all funds available for distribution plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, (iii) the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled, knowing that the amount to be distributed may not exceed the total available sums for distribution as calculated in accordance with Article 72-1 of the Commercial Companies Law, as amended, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits), including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share	means the amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repaid and cancelled.
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	means the date no earlier than 8 (eight) days before the date of the redemption and cancellation of the relevant Class of Shares.
Total Cancellation Amount	shall be an amount determined by the sole manager or the managers (as the case may be) in accordance with article 72.1 of the Law, and approved by the general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each Class of Shares shall be the Available Amount of such class as at the time of its cancellation. Nevertheless the sole manager or the managers (as the case may be) may provide for a Total Cancellation Amount different from the Available Amount provided however that (i) the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount and shall never be lower than the sum of the net profits (including carried forward profits and profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved) and the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled, after deduction of the losses (including carried forward losses) and any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, (ii) such different Total Cancellation Amount shall be notified by the sole manager or the managers (as the case may be) to all the shareholders of the Company through written notice and that (iii) this Total Cancellation Amount has not been disputed in writing by any shareholder of the Company within 3 (three) days following receipt of the written notice from the sole manager or the managers (as the case may be).

Subject to the prior redemption of all Classes of Shares, the Company may redeem the Ordinary Shares.

The redemption of the Ordinary Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

However, if the redemption price for the Ordinary Shares is in excess of the nominal value of the Ordinary Shares to be redeemed, such redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price does not exceed the total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Such redeemed Ordinary Shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and of one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and “ad nutum”, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time subdelegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board

of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Board of managers' meetings shall be ordinarily held at the registered office of the Company or such other place as the board of managers may exceptionally agree in advance of the meeting.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, video-conference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto including at least one category A manager and one category B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) in accordance with the provisions set forth hereafter, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Any payment of annual dividends shall only be paid in whole in favour to the first Class of Shares in issue in the alphabetical order (i.e. first Class A Shares, then if no Class A Shares are in existence, Class B Shares and in such continuation until only class J Shares are in existence).

In case all the Classes of Shares have been redeemed, then an annual dividend is allocated equally to all Ordinary Shares.

Art. 22. The board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends in accordance with the provisions set forth hereafter before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Any payment of interim dividend shall only be paid in whole in favour to the first Class of Shares in issue in the alphabetical order (i.e. first Class A Shares, then if no Class A Shares are in existence, Class B Shares and in such continuation until only class J Shares are in existence).

In case all the Classes of Shares have been redeemed, then an interim dividend is allocated equally to all Ordinary Shares.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders as follows:

(i) any liquidation surplus ("boni de liquidation") of the Company will be allocated entirely to the holders of the first Class of Shares in issue in the alphabetical order (i.e. first Class A Shares, then if no Class A Shares are in existence, Class B Shares and in such continuation until only class J Shares are in existence). In the event that no Classes of Shares are in issue, any liquidation surplus of the Company will be allocated entirely to the holders of the Ordinary Shares;

(ii) in case of liquidation losses ("mali de liquidation") of the Company, such liquidation losses will be allocated by priority to the holders of the first Class of Shares in issue in the alphabetical order (i.e., first Class A Shares, then Class B Shares and in such continuation until liquidation losses have been fully allocated to the Classes of Shares) and then the balance of the liquidation losses will be allocated to the holders of the Ordinary Shares. In the event that no Classes of Shares are in issue, any liquidation losses will be allocated to the Ordinary Shares;

(iii) in any event the shareholders of the Company are entitled to the refund of at least their initial capital contribution to the Company subject however to the occurrence of liquidation losses ("mali de liquidation").

For the purposes of the present article, liquidation surplus ("boni de liquidation") shall mean any amount available in excess of the initial capital contribution made by the shareholders.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Sixth resolution:

The Shareholders record that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company result from an interim balance sheet as at 30 April 2015 and a supporting statement of value which have been delivered to the notary on the date hereof.

A copy of the interim balance sheet, signed "ne varietur" by the proxy holder of the Shareholders and the undersigned notary will remain annexed to this deed to be filed at the same time.

The Shareholders state that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Company which continues to own all the assets and continues to be obliged by all the liabilities and commitments.

Seventh resolution:

The Shareholders resolve that the current financial year of the Company shall end on 31 December 2015.

Eighth resolution:

The Shareholders resolve to acknowledge the resignation from the mandate of manager of the Company as of the date hereof of Mr. Jorge Bolivar Almela and to grant him full discharge for the performance of his mandate as manager of the Company as from the date of his appointment until the date hereof.

Ninth resolution:

The Shareholders resolve to approve the continuation of the mandate of Mr. Fernando Bolivar Almela with address at Calle Isla de Malta, 20, Pozuelo de Alarcón, 28223 Madrid, Spain, as manager of the Company and his reclassification as category A manager of the Company, with effect as from the date hereof and for an undetermined duration.

The Shareholders resolve to approve the appointment of (i) Mrs. Claire Sabbatucci with professional address at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and (ii) Mr. Dimitri Peigno, with professional address at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as category B managers of the Company, with effect as from the date hereof and for an undetermined duration.

Tenth resolution:

The Shareholders resolve that the amount of the Share Capital Decrease, i.e. EUR 1,807,025.93 (one million eight hundred seven thousand twenty-five Euro and ninety-three cents), shall be allocated directly to the Company's share premium account.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The documents having been read to the proxy holder of the persons appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour de mai.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

M. Fernando Bolivar Almela, résidant Calle Isla de Malta, 20, Pozuelo de Alarcón, 28223 Madrid, Espagne; et

M. Jorge Bolivar Almela, résidant Camino del Barrial, 3, 28023 Madrid, Espagne;

ensemble les «Associés»;

Ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparantes sont les associés de The Eagles Have Landed LLC, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au Delaware Incorporators & Registration Service, LLC, 301 North Market Street Suite 1410, Farmers Bank BDLG, Wilmington, Comté de New Castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4209382 (la «Société») et détiennent chacun 50% de participation dans la Société.

II. 100% des parts formant le capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, desquels les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment et préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Reconnaissance de la décision des associés de la Société datée du 18 mai 2015 décidant de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

3. Approbation de (i) la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée et (ii) l'adoption de la nationalité luxembourgeoise par la Société;

4. Approbation de la réduction du capital social de la Société d'un montant de 1.807.025,93 EUR (un million huit cent sept mille vingt-cinq Euros et quatre-vingt-treize cents) afin de le réduire de son montant actuel de 2.027.025,93 EUR (deux millions vingt-sept mille vingt-cinq Euros et quatre-vingt-treize cents) à 220.000 EUR (deux cent vingt mille Euros) et conversion simultanée des parts sociales de la Société en 20.000 (vingt mille) parts sociales ordinaires; 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe A; 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe B; 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe C; 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe D; 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe E; 20.000 (vingt mille) parts

sociales de classe F; 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe G; 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe H; 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe I et 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune;

5. Approbation de la refonte des statuts de la Société;

6. Confirmation de la description et de la consistance des éléments d'actif et de passif de la Société et du capital social de la Société souscrit et libéré;

7. Approbation de la clôture de l'exercice social en cours au 31 décembre 2015;

8. Prise de connaissance de la démission de M. Jorge Bolivar Almela en tant que gérant de la Société;

9. Approbation de (i) la poursuite du mandat de M. Fernando Bolivar Almela, en tant que gérant de la Société et reclassification de M. Fernando Bolivar Almela en qualité de gérant de catégorie A de la Société et (ii) la nomination de Mme Claire Sabbatucci et M. Dimitri Peignoï en tant que gérants de catégorie B de la Société;

10. Approbation de l'affectation du montant de la réduction de capital social décrite à la résolution 4. ci-dessus au compte de prime d'émission de la Société; et

11. Divers.

IV.- Les documents suivants ont été produits lors de l'assemblée:

i) Une copie des statuts actuels de la Société;

ii) Une copie du «certificate of good standing» émis par le Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware concernant la Société;

iii) Une copie de la résolution des associés de la Société prise en lieu et place d'une assemblée en date du 18 mai 2015; et

iv) Un bilan intérimaire de la Société au 30 avril 2015 et une déclaration de valeur en date du 27 mai 2015.

Tous les documents mentionnés ci-dessus ayant été signés "ne varietur" par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant resteront attachés au présent acte pour être présentés avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Suite à l'approbation de ce qui précède, les Associés ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les Associés décident de renoncer à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent être valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette l'assemblée a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Les Associés décident de reconnaître et confirmer la décision des Associés de la Société datée du 18 mai 2015 décidant de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société du Delaware Incorporators & Registration Service, LLC, 301 North Market Street Suite 1410, Farmers Bank BDLG, Wilmington, Comté de New Castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, au Grand-Duché de Luxembourg (le «Transfert»).

Les Associés confirment que le siège social et l'administration centrale de la Société seront situés au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date des présentes.

Troisième résolution:

Les Associés décident que la Société, actuellement constituée en tant que société à responsabilité limitée du Delaware, adopte la forme d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise devant se poursuivre au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination KUNTUR S.à r.l. En conséquence du Transfert, la Société acquerra la nationalité luxembourgeoise avec effet à la date des présentes.

Quatrième résolution:

Les Associés décident d'approuver (i) une réduction du capital social de la Société d'un montant de 1.807.025,93 EUR (un million huit cent sept mille vingt-cinq Euros et quatre-vingt-treize cents) afin de le réduire de son montant actuel de 2.027.025,93 EUR (deux millions vingt-sept mille vingt-cinq Euros et quatre-vingt-treize cents) à 220.000 EUR (deux cent vingt mille Euros) (la «Réduction du Capital Social») et (ii) la conversion des parts sociales de la Société en 20.000 (vingt mille) parts sociales ordinaires; 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe A; 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe B; 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe C; 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe D; 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe E; 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe F; 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe G; 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe H; 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe I et 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (la «Conversion»).

Suite à la Réduction du Capital Social et Conversion, l'actionnariat de la Société se compose désormais comme suit:

- M. Fernando Bolivar Almela: 10.000 (dix mille) parts sociales ordinaires; 10.000 (dix mille) parts sociales de classe A; 10.000 (dix mille) parts sociales de classe B; 10.000 (dix mille) parts sociales de classe C; 10.000 (dix mille) parts

sociales de classe D; 10.000 (dix mille) parts sociales de classe E; 10.000 (dix mille) parts sociales de classe F; 10.000 (dix mille) parts sociales de classe G; 10.000 (dix mille) parts sociales de classe H; 10.000 (dix mille) parts sociales de classe I et 10.000 (dix mille) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune;

- M. Jorge Bolivar Almela: 10.000 (dix mille) parts sociales ordinaires; 10.000 (dix mille) parts sociales de classe A; 10.000 (dix mille) parts sociales de classe B; 10.000 (dix mille) parts sociales de classe C; 10.000 (dix mille) parts sociales de classe D; 10.000 (dix mille) parts sociales de classe E, 10.000 (dix mille) parts sociales de classe F; 10.000 (dix mille) parts sociales de classe G; 10.000 (dix mille) parts sociales de classe H; 10.000 (dix mille) parts sociales de classe I et 10.000 (dix mille) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Cinquième résolution:

Les Associés décident de refondre entièrement les statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec ceux d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise tel qu'exposés ci-dessous:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. La société est une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la Société est KUNTUR S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

(7) De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la Ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de

son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 220.000 EUR (deux cent vingt mille Euros) représenté par 220.000 (deux cent vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, divisées en (i) 20.000 (vingt mille) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et (ii) 10 (dix) classes de parts sociales, comme suit:

- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);
- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);
- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»);
- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»); et
- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»).

Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J sont dénommées collectivement les «Classes de Parts Sociales» selon le cas, ou individuellement une «Classe de Parts Sociales». L'ensemble des Parts Sociales Ordinaires et des Classes de Parts Sociales seront collectivement dénommées les «parts sociales» selon le cas, et individuellement une «part sociale».

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société a le pouvoir de racheter en entier une ou plusieurs Classe(s) de Parts Sociales au moyen du rachat et de l'annulation de l'ensemble des parts sociales émises dans une(de) telle(s) Classe(s) de Parts Sociales.

Une(De) telle(s) Classe(s) de Parts Sociales rachetée(s) sera(ont) annulée(s) au moyen d'une réduction du capital social. Le rachat et l'annulation des parts sociales (i) sera fait dans l'ordre alphabétique des Classes de Parts Sociales émises (en commençant par les Parts Sociales de Classe A) et (ii) portera toujours sur l'intégralité des parts sociales de la Classe de Parts Sociales concernée.

Un(De) tel(s) rachat(s) de Classe(s) de Parts Sociales sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (i) cette Classe de Parts Sociales donnera droit au Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-dessous) aux détenteurs au prorata de leur détention dans une telle classe (limité toutefois au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous)) et (ii) les détenteurs de parts sociales de la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque part sociale de la Classe de Parts Sociales correspondante détenue par eux et annulée.

En cas de rachat et d'annulation des parts sociales de la Classe de Parts Sociales correspondante, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra due et payable par la Société.

Montant Disponible	Signifie (i) le montant total des bénéfices nets de la Société incluant les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année sociale pour laquelle les comptes annuels ont été approuvés, augmenté de (ii) toutes prime d'émission librement distribuable et autres réserves distribuables incluant tous les fonds disponibles pour la distribution ainsi que tous bénéfices reportés et prélèvement effectués sur les réserves disponibles à cet effet, (iii) le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la/les Classe(s) de Parts Sociales devant être annulée, sachant que le montant distribué ne peut excéder les sommes totales disponibles pour la distribution, telles que calculé conformément à l'Article 72-1 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, mais diminué de (i) toutes pertes
--------------------	---

(incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu d'une obligation de la Loi ou des Statuts, tel que décrits dans les Comptes Intérimaires afférents (pour lever tout doute, sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (BN + R + RC) - (P + RL)$$

où:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (incluant les profits reportés), incluant les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année sociale pour laquelle les comptes annuels ont été approuvés

R = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la Loi ou des Statuts.

Valeur d'Annulation par Part Sociale	Sera le montant calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans une Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date du Compte Intérimaire correspondant.
Date du Compte Intérimaire	Signifie la date qui ne peut être supérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée.
Montant Total d'Annulation	<p>Sera le montant déterminé par le gérant unique ou les gérants (selon le cas) en conformité avec l'article 72.1 de la Loi, et approuvé par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) sur la base des Comptes Intérimaires afférents. Le Montant Total d'Annulation pour chaque Classe de Parts Sociales sera le Montant Disponible de ladite classe au moment de son annulation.</p> <p>Néanmoins, le gérant unique ou les gérants (selon le cas) peut déterminer un Montant Total d'Annulation différent du Montant Disponible à condition que (i) le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible et jamais inférieur à la somme des bénéfices nets (incluant les profits reportés en avant et les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, pour lequel les comptes annuels ont été approuvés) et le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale relatifs à la Classe de Parts Sociales devant être annulée, après déduction des pertes (incluant les pertes reportées en avant) et toute somme devant être placée en réserve(s) en vertu des exigences de la loi ou des Statuts, (ii) ce Montant Total d'Annulation soit notifié par le gérant unique ou les gérants (selon le cas) à l'ensemble des associés de la Société par notice écrite et (iii) ce Montant Total d'Annulation n'ait pas été contesté par écrit par un associé de la Société dans les 3 (trois) jours suivant la réception de cette notification du gérant unique ou des gérants (le cas échéant).</p>

Moyennant le rachat préalable de l'ensemble des Classes de Parts Sociales, la Société peut racheter les Parts Sociales Ordinaires.

Le rachat des Parts Sociales Ordinaires sera décidé par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés ou par l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Toutefois, si le prix de rachat des Parts Sociales Ordinaires excède la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires devant être rachetées, ce rachat pourra seulement être décidé dans la mesure où le prix de rachat excédentaire n'excède pas le total des profits réalisés depuis la clôture du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous profits reportés et sommes prélevées sur les réserves disponibles à cette fin, diminué des pertes reportées et de toutes sommes devant être placées en réserve en vertu des obligations de la Loi ou des Statuts.

Lesdites Parts Sociales Ordinaires rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B, et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un gérant.

Les réunions du conseil de gérance auront en principe lieu au siège social de la Société ou en tout autre lieu que le conseil de gérance peut exceptionnellement décider en avance de la réunion.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée, dont au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par

l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés conformément aux règles prévues ci-dessous au titre de dividendes ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Tout paiement de dividendes annuels devra être effectué en intégralité uniquement au profit de la première Classe de Parts Sociales émise selon l'ordre alphabétique (i.e. dans un premier temps, les Parts Sociales de Classe A, puis, en l'absence de Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, et ainsi de suite jusqu'à ce seules les Parts Sociales de Classe J soient en existence).

Dans le cas où toutes les Classes de Parts Sociales ont été rachetées, alors un dividende annuel est alloué de manière égalitaire à toutes les Parts Sociales Ordinaires.

Art. 22. Le conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), peut décider de payer des acomptes sur dividendes, conformément aux règles prévues ci-dessous, en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Tout paiement d'acompte sur dividendes devra être effectué exclusivement au profit de la première Classe de Parts Sociales émise selon l'ordre alphabétique (i.e. dans un premier temps, les Parts Sociales de Classe A, puis, en l'absence de Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, et ainsi de suite jusqu'à ce que seules les Parts Sociales de Classe J soient en existence).

Dans le cas où toutes les Classes de Parts Sociales ont été rachetées, alors un acompte sur dividendes est alloué de manière égale à toutes les Parts Sociales Ordinaires.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, le produit de la liquidation de la Société sera attribué aux associés comme suit:

(i) tout boni de liquidation de la Société sera entièrement alloué aux détenteurs de la première Classe de Parts Sociales émise selon l'ordre alphabétique (i.e. dans un premier temps, les Parts Sociales de Classe A, puis, en l'absence de Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, et ainsi de suite jusqu'à ce que seules les Parts Sociales de Classe J soient en existence). Dans le cas où aucune Classe de Parts Sociales n'est émise, tout boni de liquidation de la Société sera entièrement alloué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires;

(ii) en cas de mali de liquidation de la Société, ce mali de liquidation sera alloué en priorité aux détenteurs de la première Classe de Parts Sociales émise selon l'ordre alphabétique (i.e. dans un premier temps, les Parts Sociales de Classe A, puis, en les Parts Sociales de Classe B, et ainsi de suite jusqu'à ce que le mali de liquidation ait été entièrement alloué aux Classes de Parts Sociales) et ensuite le surplus du mali de liquidation sera alloué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires. Dans le cas où aucune Classe de Parts Sociales n'est émise, tout mali de liquidation sera alloué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires;

(iii) dans tous les cas, les associés de la Société ont droit au remboursement de leur apport initial au capital de la Société, sous réserve toutefois de l'existence d'un mali de liquidation.

Pour les besoins du présent article, le boni de liquidation signifie tout montant disponible en sus de l'apport initial au capital effectué par les associés.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Sixième résolution:

Les Associés prennent note que la description et la consistance du patrimoine de la Société résulte d'un bilan provisoire au 30 avril 2015 appuyé par une déclaration de valeur qui ont été produits au notaire à la date des présentes.

Une copie du bilan provisoire, signée "ne varietur" par le mandataire des Associés et le notaire instrumentant demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée au même moment.

Les Associés déclarent que tout le patrimoine de la Société, sans limitation, demeure la propriété dans son entièreté de la Société, laquelle continue d'être propriétaire de tout l'actif et continue d'être tenue par tous les engagements et responsabilités.

Septième résolution:

Les Associés décident que l'exercice social en cours se terminera le 31 décembre 2015.

Huitième résolution:

Les Associés décident de prendre acte de la démission de son mandat de gérant de la Société, à la date des présentes, de M. Jorge Bolivar Almela et de lui donner pleine décharge pour l'accomplissement de son mandat de gérant de la Société à compter de la date de sa nomination jusqu'à la date des présentes.

Neuvième résolution:

Les Associés décident d'approuver la poursuite du mandat de M. Fernando Bolivar Almela avec adresse au Calle Isla de Malta, 20, Pozuelo de Alarcón, 28223 Madrid, Espagne en tant que gérant de la Société et la reclassification de M. Fernando Bolivar Almela en qualité de gérant de catégorie A de la Société, avec effet à la date des présentes et pour une durée indéterminée.

Les Associés décident d'approuver la nomination de (i) Mme Claire Sabbatucci demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et (ii) M. Dimitri Peignois, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérants de catégorie B de la Société avec effet à la date des présentes et pour une durée indéterminée.

Dixième résolution:

Les Associés décident que le montant de la Réduction du Capital Social, i.e. 1.807.025,93 EUR (un million huit cent sept mille vingt-cinq Euros et quatre-vingt-treize cents), sera alloué directement au compte de prime d'émission de la Société.

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne souhaitant prendre la parole, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour figurant en tête de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête des personnes comparantes ci-dessus le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire signa avec nous, le Notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 mai 2015. Relation: EAC/2015/12113. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015083390/921.

(150095800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Standard Life Assurance (HWPF) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 186.108.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of May.

Before Us, Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED

Standard Life Assurance Limited, a life assurance company with registered office at 30 Lothian Road, Edinburgh, EH1 2DH, United Kingdom (registered in Scotland with company number SC286833),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is at Pétange, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

A That the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Standard Life Assurance (HWPF) Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), with its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 186108 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Francis Kessler, then notary in Esch/Alzette, dated 14 March 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1569, dated 18 June 2014.

B That the articles of association of the Company (the Articles) have never been amended.

C That the Sole Shareholder, duly represented as stated here above, having recognised to be duly informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all of the items of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to an amount of twelve thousand five hundred one Euro (EUR 12,501) represented by twelve thousand five hundred one (12,501) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

2 To issue, with payment of a total share premium of twenty-one million four hundred thirty thousand six hundred thirty-nine Euro (EUR 21,430,639), one (1) share with a nominal value of one Euro (EUR 1), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed share capital increase.

3 To accept the subscription of one (1) share, with a nominal value of one Euro (EUR 1) (the New Share), by the Sole Shareholder, with payment of a share premium in a total amount of twenty-one million four hundred thirty thousand six hundred thirty-nine Euro (EUR 21,430,639), by a contribution in kind consisting of an unquestionable and immediately payable receivable of a total amount of twenty-one million four hundred thirty thousand six hundred forty Euro (EUR 21,430,640) (the Receivable) held by the Sole Shareholder against the Company, and to allocate such New Share to the Sole Shareholder.

4 To amend article 7.1 of the articles of association of the Company (the Articles) so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3).

5 Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to an amount of twelve thousand five hundred one Euro (EUR 12,501) represented by twelve thousand five hundred one (12,501) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue, with payment of a total share premium of twenty-one million four hundred thirty thousand six hundred thirty-nine Euro (EUR 21,430,639), the New Share, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed share capital increase.

Subscription / Payment

There now appears:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to the New Share, having a nominal value of one Euro (EUR 1), with payment of a share premium in a total amount of twenty-one million four hundred thirty thousand six hundred thirty-nine Euro (EUR 21,430,639), and to make payment in full for such New Share and share premium by a contribution in kind consisting of an unquestionable and immediately payable Recei-

vable held by the Sole Shareholder against the Company (the Contribution) for a total amount of twenty-one million four hundred thirty thousand six hundred forty Euro (EUR 21,430,640).

The value of the Contribution of an amount of twenty-one million four hundred thirty thousand six hundred forty Euro (EUR 21,430,640) has been certified by a declaration of recipient company issued on the date hereof, signed by Anne-Marie Kidd, in her capacity as manager (gérant) and authorised signatory of the Company, on the basis of a pro forma balance sheet of the Company as at the date of the Contribution.

The Contribution contributed in kind is free of any lien and that there exist no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by the Sole Shareholder of the Contribution has been given to the Company.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend 7.1, of the Articles which shall forthwith read as follows:

" 7.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred one Euro (EUR 12,501), represented by twelve thousand five hundred one (12,501) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the same manner required for amendment of these Articles. No Share is to be issued for less than the aggregate of its nominal value and any premium to be paid to the Company in consideration for its issue."

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS THE MEETING IS CLOSED.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above mentioned appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de mai.

Par-devant Nous, Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU

Standard Life Assurance Limited, une société d'assurance-vie ayant son siège social au 30 Lothian Road, Édimbourg, EH1 2DH, Royaume-Uni (enregistrée en Ecosse sous le numéro de société SC286833),

ici représentée par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte comme suit:

A La partie comparante est la seule associée (l'Associé Unique) de la société Standard Life Assurance (HWPF) Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186108 (la Société). La Société a été constituée par un acte notarié de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch/Alzette, daté du 14 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1569, daté du 18 juin 2014.

B Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont encore jamais été modifiés.

C L'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu avoir été dûment informé des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un euro (EUR 1) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501), représenté par douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

2 Emission, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-et-un millions quatre cent trente mille six cent trente-neuf euros (EUR 21.430.639), de une (1) part sociale, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'Associé Unique décidant de l'augmentation du capital proposée.

3 Acceptation de la souscription de une (1) part sociale, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) (la Nouvelle Part Sociale) par l'Associé Unique, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-et-un millions quatre cent trente mille six cent trente-neuf euros (EUR 21.430.639), par un apport en nature consistant en une contribution d'une créance certaine liquide et exigible d'un montant total de vingt-et-un millions quatre cent trente mille six cent quarante euros (EUR 21.430.640) (la Créance) détenue par l'Associé Unique contre la Société, et allocation de la Nouvelle Part Sociale à l'Associé Unique.

4 Modification de l'article 7.1. des statuts de la Société (les Statuts), afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3).

5 Divers.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un euro (EUR 1) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501), représenté par douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-et-un millions quatre cent trente mille six cent trente-neuf euros (EUR 21.430.639), la Nouvelle Part Sociale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'Associé Unique décidant de l'augmentation du capital proposée.

Souscription / Paiement

Ensuite, a comparu:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, susmentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La comparante déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, susmentionné, à la Nouvelle Part Sociale, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-et-un millions quatre cent trente mille six cent trente-neuf euros (EUR 21.430.639), et de libérer intégralement cette Nouvelle Part Sociale et cette prime d'émission par un apport en nature d'une Créance certaine liquide et exigible détenue par l'Associé Unique contre la Société (l'Apport) d'un montant total de vingt-et-un millions quatre cent trente mille six cent quarante euros (EUR 21.430.640).

La valeur de l'Apport d'un montant de vingt-et-un millions quatre cent trente mille six cent quarante euros (EUR 21.430.640) a été certifiée par une déclaration d'apport ("Déclaration of Recipient Company") établie et signée ce jour par Anne-Marie Kidd, en sa qualité de gérante et signataire autorisée de la Société, sur base d'un bilan intérimaire de la Société en date de l'Apport.

L'Apport apporté en nature est libre de toute charge et il ne subsiste aucune restriction ou limitation au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Associé Unique de l'Apport a été donnée à la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 7.1. des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" 7.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501), représenté par douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. Le capital social peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts. Aucune Part Sociale ne sera émise pour une valeur inférieure à sa valeur nominale et à toute prime à payer à la Société en contrepartie de son émission."

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA REUNION EST CLOTUREE.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 mai 2015. Relation: EAC/2015/12112. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015083589/184.

(150095615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Swiss Re International SE, Société Européenne.

Capital social: EUR 182.037.271,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.553.

—
EXTRAIT

En date du 29 mai 2015, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Swiss Re International SE (la «Société») a décidé de nommer Guido Fürer avec adresse professionnelle à 50/60 Mythenquai, CH-8022 Zurich, Suisse en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 4 juin 2015 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Swiss Re International SE

Référence de publication: 2015083598/16.

(150095374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Safran, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 46.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Jeanne KIEFFER.

Référence de publication: 2015083600/10.

(150095700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

SWM HoldCo 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.024.350,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 186.776.

Les comptes annuels au 30 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juin 2015.

Référence de publication: 2015083634/10.

(150095919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

T-C Lux Investments Special Limited Partnership, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 197.270.

—
STATUTES

Excerpt

1. Members who are jointly and severally liable. T-C Lux Investments GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500, whose registered office is at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530, Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B196401.

2. Name, Purpose and registered office of the Partnership.

(i) The name of the Partnership is “T-C Lux Investments Special Limited Partnership”.

(ii) The purpose of the Partnership is the subscription, investment, holding, transfer and divestment of Commercial Real Estate Investments as well as the administration, management, control and development of such portfolio. The Partnership may furthermore carry out (a) all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition and the holding (for investment purposes) of real estate properties in Luxembourg or abroad (and the taking of participating interests in (i) enterprises (in whatever form) which may, pursuant to their constitutional documents, acquire and hold only real property and other assets necessary for the management of such real property and (ii) real estate holding companies which are hereby defined as entities the purpose of which, according to their constitutional documents, is to indirectly acquire and hold real property and other assets necessary for the management of such real property through acquiring and holding interests in other entities the purpose of which is restricted in the same manner as described in (i) and (ii) above), as well as (b) the administration, the management, the control, the development and the disposal of such properties and participating interests in real estate companies and holding companies.

In connection with the purposes stated above, the Partnership may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Partnership has a direct or indirect interest or any companies or enterprises, which are Subsidiaries of the Partnership or any other companies or enterprises.

In general, the Partnership may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions which are directly or indirectly connected with its purposes stated above or which promote their development or extension.

(iii) The registered office of the Partnership is located 4a, rue Henri Schnadt, L-2530, Luxembourg.

3. Management and Manager’s powers. The business and affairs of the Partnership shall be conducted and managed by T-C Lux Investments GP S.à r.l. which is validly bound by the sole signature of its sole manager, or in case of a plurality of managers, by the joint signature of at least two managers.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends.

a) The Partnership commenced on 21 May 2015 and shall be dissolved upon the earliest to occur of the dissolution of the Partnership following its winding up other than for the purposes of an amalgamation or reconstruction, the dissolution decided by the partners, the sale by the Partnership of all or substantially all of its assets or the twentieth anniversary of the date of the Partnership.

5. Financial year. The financial year of the Partnership shall begin each year on the first (1st) of January and end on the thirty-first (31st) of December of the same year, with the exception of the first financial year which shall begin on twenty-first (21th) May 2015 and shall end on the thirty-first (31st) of December 2015.

EXTRAIT

1. L’ Associé solidairement responsable. T-C Lux investments GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, limitée constituée et existante en vertu des lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500, ayant son siège social au 4a rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B196401.

2. Le nom, l’objet social et le siège social.

(i) Le nom de la Société est «T-C Lux Investments Special Limited Partnership».

(ii) L’objet de la Société est la souscription, l’investissement, la détention, le transfert et la vente de Biens Immobiliers Commerciaux ainsi que l’administration, la gestion, le contrôle et le développement de ce portefeuille. La Société peut en outre effectuer (a) toute transaction liée directement ou indirectement à l’acquisition et la détention (pour fins de placement) de propriétés au Luxembourg ou à l’étranger (et la prise de participations dans (i) des sociétés (de quelle forme qu’elles soient) qui peuvent, conformément à leurs statuts acquérir et détenir uniquement des biens immobiliers et d’autres biens nécessaires à la gestion de ces biens immobiliers et (ii) des sociétés holding immobilières qui sont définies comme des

entités dont l'objet, conformément à leurs statuts, est indirectement d'acquérir et de détenir des biens immobiliers et d'autres biens nécessaires à la gestion de ces biens immobiliers par l'acquisition et la détention de participations dans d'autres sociétés dont l'objet est restreint comme précisé au (i) ou (ii) ci-dessus), ainsi que (b) l'administration, la gestion, le contrôle, le développement et la vente de ces biens immobiliers et participations dans des sociétés immobilières et sociétés holding.

Pour les besoins de l'objet décrit ci-dessus, la Société pourra accorder son soutien (sous forme de prêt, d'avances, de garanties ou de sûretés ou de toute autre manière) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute autre société ou entreprise qui est une filiale de la Société ou toute autre entreprise ou société.

De manière générale, la Société pourra effectuer toute activité financière, commerciale, industrielle, personnelle ou immobilière, prendre toute mesure pour conserver ses droits et effectuer toute transaction qui est directement ou indirectement liée à son objet décrit ci-dessus ou qui contribue à leur développement ou leur extension.

(iii) Le siège social de la Société est situé au 4a rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

3. Gérance et pouvoirs du Gérant. Les affaires de la Société sont menées et gérées par T-C Lux Investments GP S.à r.l. qui est valablement engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

4. Date à laquelle la société doit commencer et celle où elle doit finir. La Société a commencé en date du 21 mai 2015 et prendra fin à l'occurrence d'un événement de dissolution de la Société suite à sa liquidation pour une raison autre qu'une fusion ou une restructuration, la dissolution décidée par les associés de la Société, la vente par la Société en substance de tous ses actifs ou le vingtième anniversaire de la date de création de la Société.

5. Exercice Social. L'exercice social de la Société débute chaque année au premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de la même année, à l'exception du premier exercice qui débute le vingt-et-un (21) mai 2015 et se termine le trente-et-un (31) décembre 2015

T-C Lux Investments Special Limited Partnership

Référence de publication: 2015083635/79.

(150095194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

SMARTSTREAM TECHNOLOGIES Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.551.

I. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 8 mai 2014, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Philippe Chambadal, avec adresse au 1, Undershaft, EC3A 8EE Londres, Royaume-Uni
- Christian Schiebl, avec adresse au 7, Leopold Hauergasse, 3552 Lengenfeld, Autriche
- Katharina Mag Zimmermann, avec adresse au 37/DG1, Diehlgasse, 1050 Vienne, Autriche

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

2. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de Tim Lloyd, avec adresse au 690, Park Avenue, Aztec West, BS32 4RA Bristol, Royaume-Uni, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

II. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 22 mai 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Philippe Chambadal, avec adresse au 1, Undershaft, EC3A 8EE Londres, Royaume-Uni
- Christian Schiebl, avec adresse au 7, Leopold Hauergasse, 3552 Lengenfeld, Autriche
- Katharina Mag Zimmermann, avec adresse au 37/DG1, Diehlgasse, 1050 Vienne, Autriche

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

2. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de Tim Lloyd, avec adresse au 690, Park Avenue, Aztec West, BS32 4RA Bristol, Royaume-Uni, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Référence de publication: 2015083618/29.

(150095256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

SOCIETE HANDAROS Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 39.379.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30.04.2015 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG, JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG, REMIENNE Jacques, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG, en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2021

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015083620/17.

(150095491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Sogefood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9654 Grümelscheid, 39, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 187.414.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

SOGEFOD S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015083622/12.

(150096015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Trafigura Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 173.718.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of the month of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Trafigura Funding S.A.", a "société anonyme", having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated by deed enacted on December 13, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 332 dated February 11, 2013, page 15918, and registered with the Luxembourg Trade Register under section B 173718. The Articles of the Company have been amended for the last time by a notarial deed of the undersigned notary dated May 30, 2013, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1874 of August 2, 2013.

The meeting is chaired by Arlette Siebenaler, employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. It appears from the attendance list attached that the sole shareholder owing 2,840,610 (two million eight hundred forty thousand six hundred ten) ordinary shares representing the entire capital of the Company is present or represented at the meeting.

III. The sole shareholder has been duly convened to the meeting.

IV. The meeting can therefore consider and vote on the items concerned on the agenda of the meeting, which is as follows:

Agenda

- 1) To transfer the registered office of the Company from 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) to 39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange (Grand Duchy of Luxembourg) with effect as from today;
- 2) To amend the article 4 of the Articles of Association of the Company.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

First resolution:

The meeting decides to transfer the registered office of the company from 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) to 39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange (Grand Duchy of Luxembourg) with effect as from today.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the article 4 of the Articles of Association and to give it the following wording:

“ **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Bertrange.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,300.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois de mai.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme "Trafigura Funding S.A.", ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 173718, constituée suivant acte reçu le 13 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 332 du 11 février 2013, page 15918. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 30 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1874 du 2 août 2013.

L'assemblée est présidée par Arlette Siebenaler, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Annick Braquet, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, l'actionnaire unique détenant 2.840.610 (deux millions huit cent quarante mille six cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, est présent ou représenté à la présente assemblée générale extraordinaire.

III.- L'actionnaire unique a été dûment convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV.- L'assemblée peut donc délibérer et voter sur les points suivants de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire:

Ordre du jour:

- 1) Transférer le siège social de la Société de 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) à 39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg) avec effet aujourd'hui;
- 2) Modifier l'article 4 des statuts de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) à 39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg) avec effet aujourd'hui.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner suivante:

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Bertrange.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.300.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 28 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16465. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015083645/109.

(150095412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Pizzeria Coeur d'Italie s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 17, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 20.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081751/9.

(150093204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Polo Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081753/9.

(150092946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Unic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1267 Luxembourg, 4, rue Robert Bruch.
R.C.S. Luxembourg B 139.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, Rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2015081975/10.

(150093848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Unic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1267 Luxembourg, 4, rue Robert Bruch.
R.C.S. Luxembourg B 139.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, Rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2015081976/10.

(150093849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Unifam S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 188.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015081966/11.

(150092849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

UniInstitutional Infrastruktur SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 168.967.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015081967/11.

(150093130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Green-Power-Energy Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 183.347.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, den 22. Mai 2015.

Référence de publication: 2015082340/10.

(150094215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

International Purchase & Rental Services (IPRS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 94.864.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015083347/10.

(150095776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Ixora Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 164.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015083351/10.

(150095885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

J.D. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 186.673.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 02 juin 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015083352/10.

(150095039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Jessan Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 165.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 02 juin 2015.

Référence de publication: 2015083356/10.

(150095348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

HdR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 167.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015083289/11.

(150095906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.
